

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

DECRET N° 89-94 DU 16 MARS 1989

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de Directeurs au Ministère
du Plan et de la StatistiqueLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le Décret N°84-457 du 6 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Statistique,

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 31 Janvier 1989,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Février 1989.

D E C R E TArticle 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après, au Ministère du Plan et de la Statistique.

Directeur Général du Ministère : Camarade Babatoundé Rachidi RADJI

Directeur Général Adjoint : Camarade Sillas SARE

Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Nestor Kodjo HOUETON

Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade Théophile Assogba BATCHO

Directeur de la Coordination des Aides Extérieures : Camarade Kaddi AGBEDE

Directeur du Centre National de Documentation et d'Informatique : Camarade Sourou CODJA

Directeur du Bureau Central des Projets : Camarade Joachim FAVI

Directeur des Bourses et Stages : Camarade Taofiki Onifadé KOUMAKPATI

Directeur du Plan d'Etat : Camarade Boko BAGUIDI

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Camarade Joseph Sourou ATTIN

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique de l'Atacora : Camarade Moukadamou A. ALLOUGBIN

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique de l'Atlantique : Camarade Antoine ATOHOUN

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique du Borgou : Camarade Nestor WADAGNI

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique du Mono : Camarade Pierre Djima BABALOLA

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique de l'Ouémé : Camarade Justin Amoussou ADJIKOUIN

Directeur Provincial du Plan et de la
Statistique du Zou : Camarade Martin Hubert LAOUROU

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 MARS 1989

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et
de la Statistique,

Ministre des Finances

Girigissou G A D O.-
Ministre Intérimaire

Didier D A S S I.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPL 1 SGCEN 4 SPD 1 MPS-MF 10 Autres
Ministères 14 CEAP 6 DPE-DCC-INSAE 3 DB-DSDV-DTCP-DCF-DI IO BN-DAN 2 UNB-FASJEP 2
BCP 1 JORPB 1.